**Zeitschrift:** Journal suisse d'apiculture
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture
**Band:** 66 (1969)
**Heft:** 4

**Rubrik:** Société romande d'apiculture

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 09.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

## LE FILM DE LA SAR

n'est plus en dépôt chez M. J. Dietrich à Fribourg mais bien chez M. Georges Chassot, professeur à
**1680 Romont (FR),** tél. (037) 52 26 60.

**Communication importante à l'intention des apiculteurs du canton de Berne.**

Entre le 21 et le 26 avril 1969 se fera dans le canton de Berne la perception des contributions des propriétaires d'animaux en faveur de la Caisse des épizooties pour l'année 1969. Selon le décret du Grand Conseil du 17 février 1959 concernant la lutte contre les maladies des abeilles sujettes à déclaration obligatoire, les propriétaires de ruchers sont également tenus de verser une contribution annuelle. Celle-ci a été fixée à 40 centimes par colonie et sera encaissée par les inspecteurs du bétail conjointement aux contributions pour les autres espèces d'animaux. Les apiculteurs auprès desquels la contribution n'aura pas été encaissée seront priés de la verser à l'inspecteur du bétail compétent ou au secrétariat communal de leur lieu de domicile. Quiconque n'aura pas réglé sa contribution n'aura pas droit, le cas échéant, à une indemnité.

DIRECTION DE L'AGRICULTURE
DU CANTON DE BERNE
Caisse des épizooties

## SÉANCE DE LA COMMISSION TECHNIQUE DE LA SAR

Les nouveaux statuts adoptés par l'assemblée des délégués du 16 mars 1968 prévoient à l'article 33bis, la consultation d'une commission technique composée d'un représentant par fédération. Cette commission a siégé simultanément avec le Comité central, le 13 février 1969 à Lausanne.

Cette première séance a permis de faire le point, d'établir une base de travail. Cette commission s'organisera elle-même et présentera au Comité central pour étude, ses suggestions, ses travaux relatifs à la technique ou autres problèmes apicoles. C'est au sein des fédérations que le travail qui pourra être celui de la vulgarisation, de l'élevage, des inspections, etc., sera étudié et réparti.

Ces premiers points définis, le président de la SAR donne différents renseignements relatifs au programme établi *pour l'écou-*

*lement du miel* ; dans ce domaine, l'aide de la commission est pleinement justifiée.

Des démarcches ont été entreprises par le comité de la SAR auprès du CRIA (Centre romand d'informations agricoles). La presse, la radio ont déjà été mises à contribution. Des clichés en couleurs en faveur du miel du pays sont projetés dans certains grands magasins. On espère trouver une place pas trop onéreuse au Comptoir de 1969, parmi les produits laitiers ou ceux de l'arboriculture.

Les avis sont différents. La remise d'une propagande à des spécialistes s'est révélée très onéreuse pour les finances de la Romande. Un fait est certain, tous les producteurs devraient faire leur part dans ce domaine, en commençant par la propagande personnelle. Une longue discussion est engagée dans la question du financement de cette propagande, de même que sur la répartition des 3 ct. par kg. payés par les apiculteurs demandant le contrôle du miel. Toute cette question doit être reconsidérée de part et d'autre.

**Les élevages de la SAR.** La commission d'élevage a formé bon nombre de moniteurs qui chaque année sont astreints à un cours de perfectionnement. Toutes les fédérations ont des moniteurs, mais le travail de ces derniers est plus constructif dans certaines fédérations que dans d'autres. La formation de stations de fécondation est aussi un handicap dans certaines régions. Il importe de chercher à améliorer les conditions d'élevage là où elles ne donnent pas satisfaction. « L'aide à l'apiculture » subventionne les élevages de la SAR et chaque fédération soucieuse de l'amélioration du cheptel apicole, doit pouvoir bénéficier de cette action. Il y a aussi un travail à faire parmi les apiculteurs ; pour certains d'entre eux, l'élevage n'est guère possible et il faut aider. Moniteurs, conseillers, inspecteurs peuvent être de grande utilité.

**La nouvelle loi sur les épizooties** retient aussi l'attention. On désirerait obtenir des prix uniformes de destruction pour l'ensemble de la Romandie, mais la chose n'est guère possible, ce domaine relevant des cantons dont certains sont considérés comme économiquement riches et d'autres pauvres, les subventions étant variables.

Les questions de transhumances, de certificats de déplacements de colonies, d'insecticides utilisés par agriculteurs et arboriculteurs sont également rapidement discutées, de même que sur demande, le problème du Liebefeld.

Cette commission peut apporter une aide efficace au travail du Comité central et permettre peut-être une réalisation plus accélérée de différents projets. C'est par un contact cordial et permanent entre les deux organismes que le but sera atteint.

*Rédaction.*

## † JAMES I. HAMBLETON

Une personnalité de l'apiculture mondiale disparaît.

Les participants au Congrès d'Apimondia de 1967 à Maryland, apprendront avec peine le décès du président de ce congrès, le professeur James I. Hambleton.

Terrassé par une pneumonie à l'âge de 74 ans le 4 janvier 1969, sa disparition est une perte sensible pour les milieux apicoles internationaux. De père américain et de mère chilienne, il fit de brillantes études dans l'Ohio puis enseigne à l'Université du Wisconsin. On le retrouve étudiant à la Sorbonne à Paris et suit également les cours d'apiculture au Jardin du Luxembourg. En 1924, il est nommé à la tête du bureau d'entomologie du Ministère, poste qu'il occupa jusqu'à sa retraite en 1958. Lors de la Première Guerre mondiale, sa présence est signalée dans les armées américaines combattant en France.

C'est avec distinction, courtoisie, tact et dévouement qu'il s'acquitta de l'importante tâche que représente la présidence d'un tel congrès.

Les apiculteurs suisses présents au Congrès de Maryland en août 1967, prennent part au deuil de la famille de M. Hambleton et lui présentent par l'intermédiaire du « Journal suisse d'apiculture », leur sincère sympathie.

*Réd.*

## RAPPORT DE GESTION POUR L'ANNÉE 1968, PRÉSENTÉ A L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DU 15 MARS 1969 A LAUSANNE

Messieurs les délégués,

J'ai le plaisir et l'honneur d'ouvrir la 94e assemblée générale de notre fédération et de vous souhaiter la plus cordiale bienvenue.

**Administration :**

Durant cette année 1968 aucun changement n'est intervenu dans notre comité, chaque membre a conservé son dicastère et a œuvré avec dévouement pour le bien de la Romande. Le Comité central s'est réuni 5 fois et la commission du journal a tenu une séance supplémentaire en fin de décembre. Pour la première fois, et selon l'article 33 bis de nos nouveaux statuts, le Comité central a eu le plaisir d'examiner toutes les activités de la SAR en collaboration avec la commission consultative ou technique, composée

de un membre mandaté par chaque fédération cantonale. Diverses propositions émises lors de cette séance seront étudiées par les fédérations d'une part et le Comité central, avant d'être d'un commun accord, soumises au verdict de l'assemblée des délégués, seule compétente pour engager notre association.

**Effectifs :**

Au 31 décembre 1968, nous avions 4883 cotisations rentrées, soit une diminution momentanée de 26 membres. Comme dans toutes les sociétés, il y a des retardataires et ce chiffre de 26 est peut-être déjà comblé à ce jour, mais sera dépassé en cours de saison. Certaines sections ont fait un effort méritoire de recrutement et nous tenons à les féliciter.

Il y a 3 ans et sur l'initiative de la section de Moudon, nous avions tiré une circulaire relevant tous les avantages offerts aux membres de notre association. Celle-ci est encore d'actualité, elle conserve toute sa valeur et peut être obtenue ainsi que les bulletins d'adhésion, auprès de notre administrateur.

La moyenne d'âge dans plusieurs sections se situe à près de 60 ans, ce qui nous est confirmé par le nombre impressionnant de distinctions que notre préposé doit distribuer en 1969.

Nos apiculteurs sont des gens robustes, qui conservent la santé par une régulière consommation de miel, et les heures passées en observation au rucher, sont une agréable détente. Malgré ces avantages, nous avons chaque année des vides qui se creusent dans les familles et les sections, souvent à un âge avancé et après de très nombreuses années passées au service de l'apiculture, mais des forces jeunes ont été reprises en pleine activité. Nous prions les familles plongées dans le deuil, d'accepter notre vive sympathie. Et pour honorer la mémoire de ces chers collègues disparus, je vous prie de vous lever.

**Situation financière :** Elle est le reflet de l'année apicole 1968, mais si de nombreux apiculteurs ont eu du miel durci, candi, les recettes de la SAR, sont arrivées à notre compte de chèques en bonnes liquidités et furent attribuées dans les différents fonds par notre caissier en plein accord avec le comité. Nos réserves ne sont pas exagérées, elles ne représentent que Fr. 30.— par membre, mais notre fédération peut envisager l'avenir avec confiance et sera en mesure de remplir pleinement sa mission.

**La sélection et l'élevage :**

C'est en 1964, que votre serviteur, conscient des avantages que pourraient retirer nos membres par la diffusion de souches sélectionnées, présenta au Comité central, le plan d'élevage qui est en bonne voie de réalisation sous la direction de la commission d'éle-

vage et de son chef technique, M. Schneider, à qui vont nos plus vifs remerciements.

La commission de gestion et de nombreuses sections dans leurs rapports d'activité demandent une intensification de cette action. Nous nous en réjouissons.

Votre président aurait voulu un départ plus spectaculaire, mais a dû compter avec certaines réticences et même des oppositions, qui tout en jouant le rôle de frein nous a obligé à observer une extrême prudence au départ. Un échec devait être évité, nous avons préféré avancer lentement, mais sûrement, car les souches carnica dont nous disposions n'étaient contrôlées que sur l'ascendance : soit la valeur des parents. Après 5 ans d'activité, nous avons pu tester dans les ruchers de nos moniteurs la qualité des premières générations des descendants choisis et sélectionnés selon les critères d'appréciation fixés par la commission d'élevage et les résultats sont très prometteurs.

Le coût de l'opération est minime pour la SAR, si l'on déduit la participation de la division de l'agriculture pour la formation de nos moniteurs, il reste Fr. 750.— ce qui représente Fr. 1.— par reine fécondée dans nos stations sûres du groupe 1.

Le rapport de la commission d'élevage de mars, n'a relevé que les résultats des stations de fécondation du groupe 1, mais un travail positif est à signaler au bénéfice de nos moniteurs de Neuchâtel, de Fribourg, Genève, du Jura et de quelques sections du canton de Vaud, qui ont eu recours à nos souches sélectionnées et fait féconder au rucher où dans des stations de fécondation intermédiaires. Apiculteurs, en vous réapprovisionnant chaque année chez nos moniteurs, en race pure, vous aurez de très bons résultats, le croisement au premier sang étant toujours excellent.

**Propagande :**

Par le canal de la Fédération suisse, nous sommes membres de l'Office suisse de propagande pour les produits de l'agriculture à Zurich. Sur le plan romand, nous sommes directement affiliés au Centre romand d'informations agricoles, dont l'animateur est M. Philippe Golay. C'est une centrale de diffusion d'articles de propagande qui sont remis chaque semaine aux différentes rédactions de journaux. C'est au Comité central et à tous les apiculteurs qui ont la plume facile de fournir la matière, et celle-ci pour obtenir une large diffusion dans la presse doit être habilement rédigée. La propagande trop tapageuse passe directement à la corbeille à papier.

**La radio** nous a réservé en février deux brèves émissions de 3 minutes chacune à 7 h. et 8 h. 30 lors des conseils à la ménagère.

Une série de diapositifs en couleurs et un appareil automatique à projeter sera à la disposition des magasins self-service et des

grandes chaînes de distribution de produits alimentaires, à la condition qu'ils s'engagent à faire un étalage important de notre excellent miel du pays.

**La télévision :**

Par l'Office suisse de propagande, une brève séquence sera préparée à Zurich, et pour la première fois nous aurons mobilisé la TV pour faciliter la vente du miel suisse, et cela en trois langues. Membres des comités de sections, il est de votre devoir de prospecter dans vos régions respectives tous les commerces de laiteries et denrées alimentaires qui vendent du miel, afin que le miel suisse soit au moins à l'étalage, bien visible, en quantité suffisante pour satisfaire à la demande.

Une telle réclame ne doit pas frapper dans le vide, et faciliter la vente du miel étranger qui donne rarement satisfaction au consommateur.

**Film :**

En 1968, le Comité central a examiné si la réalisation d'un film en couleurs serait dans nos possibilités financières. Celui que nous possédons du cinéaste Zigentrat de Zurich a rendu de précieux services, mais nous pensons qu'il s'adresse trop exclusivement aux apiculteurs et a été très souvent présenté, soit dans nos sections et salles de cinéma. Il est nécessaire et urgent de réaliser un film de 15-18 minutes en 16 mm., très attrayant et qui sera loué comme avant film, et restera la propriété de nos fédérations suisses. Sa rentabilité sera assurée sur l'ensemble du pays. Le 1er mars à Lucerne, tous nos collègues furent intéressés par cette proposition et à l'unanimité il a été décidé de prendre contact avec ce groupe de cinéastes pour établir le scénario et le devis que nous présenterons aux responsables des trois fédérations.

Pour vous permettre de juger de la valeur et du talent de ce groupe de cinéastes, nous vous présenterons dès 15 h. 30, un film de propagande réalisé par M. Michel Emch, et commandé par les horticulteurs romands.

Un film de 35 mm. sur « La planification du territoire suisse et la protection de la nature » sera tourné en 1969 et comprendra une séquence qui illustrera le travail d'un apiculteur. Nous avons promis à ces cinéastes notre totale collaboration. Comme il s'agit d'un film suisse, les frais éventuels seront pris en charge par la caisse de la fédération suisse.

**Récolte :**

L'année 1968 restera gravée dans la mémoire de nombreux apiculteurs. La récolte a été favorable sur l'ensemble du territoire suisse. Mais nombreuses furent les difficultés pour l'extraction. En 3 jours ce miellat, suivant les régions, était candi, et le volume de

la récolte bien réduit. Pour celui qui ne possédait pas suffisamment de cadres vides pour introduire au centre du nid à couvain, l'hivernage s'en ressentira et bien des colonies de ruchers trop peu ensoleillés accuseront un important déchet.

**Ecoulement du miel :**

Malgré la bonne récolte, la vente du miel a été facile, le commerce de gros, privé de miel du pays pendant 2 ans, a fait d'amples réserves. Grâce à la Centrale romande et à d'autres centres de ramassage, les apiculteurs indépendants ont pu obtenir dans le commerce le prix officiel de Fr. 7.50 pour le miel contrôlé. La Centrale romande mérite tout notre appui pour les services qu'elle rend à la cause apicole, et notre gratitude va à M. Louis Matthey son dynamique gérant.

Notre chef contrôleur M. Otto Schmid et son épouse, n'ont pas ménagé leur peine pour assurer journellement les contrôles au réfractomètre et l'expédition des cartes aux apiculteurs. 912 contrôles pour 233 875 kg., tout ce travail fait méthodiquement et avec la conscience qui caractérise notre ami Otto, nous lui exprimons, ainsi qu'à son épouse, notre très vive reconnaissance.

Si le miel contrôlé donne toute garantie au consommateur, il se vend encore beaucoup de miel non contrôlé, et nous avons vu, dans un grand magasin des boîtes cartonnées dont le couvercle avait gonflé par la fermentation. De telles livraisons jettent le discrédit sur le miel suisse.

**Journal :**

Chaque mois, il vous apporte des renseignements sur la vie des diverses sections de la SAR. Vous y trouvez des articles scientifiques intéressants, les échos de partout, ainsi que les conseils aux débutants que chaque apiculteur relit avec profit. La rubrique « Nouvelles du rucher » est trop rarement utilisée, il est pourtant facile à un praticien de noter quelques observations et de les adresser en vrac à notre rédacteur, qui se fera un plaisir de rectifier si cela est nécessaire. Depuis que nous avons avancé les délais à nos correspondants, le journal est distribué régulièrement le 1er du mois. Nos remerciements vont à tous nos correspondants, ainsi qu'à notre rédacteur pour le dévouement qu'il apporte dans l'accomplissement de sa tâche.

**Concours des ruchers :**

Le jury avait en 1968 2 circonscriptions à visiter, la 8 et la 11, avec 19 participants. Le palmarès a paru dans les N^os^ de novembre et décembre. C'est avec un réel plaisir que j'ai pris connaissance des résultats et relevé les noms de 2 moniteurs de la commission d'élevage comme lauréats. M. Hilaire Besse, notre vigilant chef de la

station de Bonatchesse a obtenu la médaille d'or avec félicitations du jury. Nos moniteurs sont dans l'élite, nous en sommes fiers.

**Rapports des sections :**

Tous rentrés, ils seront analysés en fin de séance.

**Rapports divers :**

Nos collègues du comité, ainsi que M. Dietrich notre bibliothécaire, ont publié leurs rapports dans le No de mars, et M. Mouche a conduit en main de maître, le service des annonces qui est en progression. J'exprime à ces collègues ma sincère reconnaissance.

Au terme de ce rapport, il me reste à remercier, la division de l'agriculture pour leur appui moral et matériel, M. le Dr Wille et ses collaborateurs de l'Institut du Liebefeld, les inspecteurs cantonaux et régionaux qui veillent sur la santé de nos abeilles, les membres des comités de fédérations et sections et tous ceux qui œuvrent pour promouvoir une apiculture rationnelle.

A mes collègues du comité, je réitère mes remerciements pour leur travail et le bel esprit de collégialité rencontré au cours de cette année.

Et maintenant, je m'adresse à tous les membres de la SAR : dans un proche avenir, notre pays adhérera au Marché commun, vous connaissez les prix des miels de nos voisins du sud, de l'ouest et du nord.

Notre devoir à tous, serrons les rangs et que vive et prospère notre fédération.

1032 Romanel, le 10 mars 1969. **R. Bovey.**

## BREFS ÉCHOS DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DU 15 MARS 1969

Journée printanière que ce 15 mars. La région lémanique bénéficie d'une douce température et dans les massifs des jardins, les premières fleurs s'épanouissent.

C'est avec satisfaction que le président salue la présence de la presque totalité des membres d'honneur, de M. Schneider du Liebefeld, des représentants de la Centrale des miels et des 95 délégués. Quarante-six sections sur un total de 47 sont représentées ainsi que les six fédérations.

**Le rapport de gestion** annonce un effectif de 4883 membres soit une diminution provisoire de 26 sur l'exercice précédent. **La récolte** fut favorable et l'écoulement relativement facile grâce au stockage des miels par la Centrale qui a droit à la gratitude de tous les apiculteurs. L'extraction difficile de certains miellats ainsi que la présence de miels défectueux sur le marché sont aussi mentionnées. On a enregistré 912 contrôles. Rapport avec la commission technique, sélection, élevages, race pure, premiers croisements ainsi que le problème de la propagande, autant de sujets

traités avec compétence dans ce rapport de gestion accepté avec remerciements à son auteur.

**Les finances.** L'exercice se présente favorablement puisqu'il boucle par un boni de Fr. 11 858,48. Après quelques explications du caissier relatives au compte de pertes et profits ainsi qu'à la somme de Fr. 8 000.— versée à une provision pour distinctions, (1187 nouveaux vétérans en 1969) les rapports de Mandataria et de la commission de gestion sont adoptés à l'unanimité avec remerciements à leurs auteurs. La finance de 3 ct. par kg. perçue pour le miel contrôlé donne naissance à de laborieuses discussions. Le fonds de propagande doit être continuellement alimenté, cette dernière reste justifiée et plus spécialement quand la récolte est abondante. La Romande a amélioré sa situation financière qui doit se maintenir pour être à la hauteur de ses tâches, aussi ne serait-il être question actuellement d'opérer comme demandé, une éventuelle ristourne aux fédérations. Par contre, à une faible majorité de 5 voix, le capital de la SAR, selon proposition de la Genevoise, ne devra pas excéder Fr. 150 000.—. **La cotisation** pour 1970 est maintenue à Fr. 9.—. Le budget est accepté.

**Activité en 1969.** La question des élevages reste au premier plan de 1969. La commission d'élevage de la SAR poursuivra son activité comme précédemment. Du matériel d'élevage sera mis à disposition des moniteurs dans chaque fédération et les sections sont invitées à s'adresser aux moniteurs des cantons respectifs. Toutes les sections doivent de ce fait pouvoir bénéficier des efforts entrepris par la SAR en vue d'une sensible amélioration du cheptel romand. La section de Lausanne distribue des cellules de race pure à ses membres pour fécondation des reines dans les ruchers déjà sélectionnés. On obtient ainsi un premier croisement donnant de façon générale de bons résultats. **Le journal** paraît plus tôt que précédemment et les rapports publiés sont adoptés.

**Les nominations statutaires.** Indépendamment des 3 membres du Comité central dont les mandats venaient à échéance, une candidature fribourgeoise avait été annoncée par la fédération respective au Comité central. Diverses remarques relatives à cette quatrième candidature bien que statutaire pour 3 réélections, ne furent pas très amènes et un sentiment passager de malaise se répandit dans la salle des délibérations. Dans le monde des bourdons, l'on essayait de piquer ! L'interprétation de l'article 25 des nouveaux statuts a donné lieu à différentes remarques et le comité est chargé de remettre l'ouvrage sur le métier. Par suite du retrait de la candidature par l'intéressé même, le ciel nuageux s'éclaircit rapidement et la réélection des 3 membres du Comité central mit le point final à la question des nominations.

**Concours des ruchers.** En 1968, les circonscriptions 8 et 11 ont

participé au concours et le président M. A. Jacquier se fait un plaisir de féliciter les deux lauréats, MM. R. Pochon et J. Jaquenoud qui tous deux reçurent la médaille d'or avec félicitations du jury. Pour 1969, le concours se présentera dans les six sections du canton de Neuchâtel, et pour 1970, le tirage au sort a désigné la circonscription 3, Joux, Orbe, Grandson-Pied du Jura.

**Soutien du prix du miel.** L'assemblée décide d'attribuer un montant de Fr. 10 000.— à la Centrale des miels, montant constituant un transfert d'actif porteur d'intérêt. A cette occasion de très intéressants renseignements sont donnés par le président de la Centrale et le gérant, renseignements sur l'équipement des installations effectuées à Gland par la FVAV où une mise de fonds de l'importance de Fr. 150 000.— au total a été consentie. Le stockage des miels à Gland est d'environ 101 tonnes. Des renseignements obtenus on peut admettre que la Centrale des miels est capable de remplir son rôle à la satisfaction des apiculteurs.

**Les propositions des sections** sont comme toujours bien diverses ; il en est de même pour les individuelles. On cause tour à tour du Congrès de Munich, des vétérans, des élevages, du Comptoir de Lausanne, du miel cristallisé, de la fête de la Romande, de jeunes sociétaires n'ayant pas 3 ans de sociétariat et désirant participer au concours, etc., etc.

Un film en couleur établi par la fédération arboriculteurs-fleuristes, permet de suivre les différents travaux de ces professions, des soins de la graine au maintien de la fleur. Merveilleuse leçon d'histoire naturelle où l'abeille était présente dans son domaine : la fleur.

**G. Matthey.**

# Maladies des abeilles en février 1969

## Acariose

| *Canton-district* | *Localité* | *Cas* |
|---|---|---|
| *Argovie* | | |
| Baden | Turgi | 1 |
| *Berne* | | |
| Büren s/A. | Oberwil près Büren | 1 |
| Delémont | Courtételle | 1 |
| *Thurgovie* | | |
| Münchwilen | Braunau | 1 |
| | Märwil-Ghürst | 1 |
| *St-Gall* | | |
| Unterrheintal | Rheineck | 1 |
| Werdenberg | Frümsen | 1 |
| *Zurich* | | |
| Dielsdorf | Dielsdorf | 1 |
| Horgen | Schönenberg | 1 |
| *Fribourg* | | |
| Broye | Dompierre | 1 |

*Section apicole du Liebefeld*

## CROQUIS DE SAISON

L'hiver qui s'est incrusté il y a quelques mois, n'a pas encore abandonné dans nos montagnes son manteau d'hermine. A notre altitude de 1000 mètres environ, le paysage reste blanc ; les nuits sont froides, les sports d'hiver toujours de saison. Et pourtant, dans quelques jours, le calendrier une nouvelle fois, nous annoncera que la ronde des saisons n'a pas subi d'arrêt et que le printemps va poindre à l'horizon.

Un peu comme un cheval qui piaffe devant sa crèche, fatigué de ne rien faire, impatient d'utiliser ses forces, de s'ébrouer en toute liberté sur son pâturage, l'apiculteur de la montagne attend lui aussi avec impatience, le moment de la reprise du travail au rucher. Il en a marre de ne rien pouvoir faire pour ses abeilles. Les longues soirées d'hiver lui ont permis de lire, de se tenir au courant des nouveautés, des expériences réalisées un peu partout dans le monde apicole, de compléter son matériel. Les séances des comités ou générales ne sont déjà plus guère de saison et c'est bien l'action, la pratique, la liberté, la joie aussi de la reprise du contact direct avec ses abeilles qui l'intéressent maintenant. Il attend.

A la faveur de quelques journées ensoleillées, sans bise, les vols de propreté se sont effectués au milieu du jour sans trop de pertes apparentes sur la neige et dans son ensemble, l'hivernage à ce jour paraît se passer normalement. Mais avec quel élan, avec quelle avidité nos amies ne se sont-elles pas précipitées sur l'eau mise à disposition par la neige fondante des toits des ruches ou du rucher ! Il faut admettre qu'un urgent besoin en liquide se faisait sentir en cet hiver durant lequel de nombreuses colonies se nourrissaient en grande partie du miellat fortement cristallisé du puceron farineux. On sait en effet que certains miels ou miellats cristallisés dans les cellules des rayons, ne peuvent pas toujours être absorbés par les abeilles et que l'eau dans ces conditions est absolument indispensable, la chaleur réduite de la colonie ne provoquant pas toujours le ramollissement de la matière. Certains auteurs affirment même, que la dysenterie trouve parfois son origine non seulement dans l'absorption de miellats tardivement récoltés à teneur trop forte en eau, mais aussi dans l'excitation provoquée chez l'abeille par la difficile mise à disposition d'un miel trop fortement cristallisé. Bonne nourriture à portée de bouche, mais parfois imprenable. Que de complications surgissent dans la vie de nos braves abeilles des montagnes ! Une raison de plus pour leur aider dans la mesure de nos possibilités.

Pour l'apiculteur des régions basses du pays, l'attente est moins longue qu'à la montagne. Le climat moins sévère, autorise plus tôt une reprise des travaux au rucher. La température plus douce

qu'à l'altitude, permet aux abeilles des sorties prolongées et déjà les pelottes de pollen sont hâtivement introduites dans les ruches. Temps d'espoir qu'il fait bon revivre chaque année ; temps trop bref emporté par la rapide montée de la sève et le développement accéléré de la végétation. Déjà dans les clairières, au revers des talus, les tussilages et dans les jardins les perce-neige font le bonheur des abeilles. La dent-de-lion ne tardera pas à prendre son rang. Métamorphose partout aussi dans les vergers qui attendent l'abeille. Moment des contacts entre arboriculteurs-agriculteurs et apiculteurs, contacts francs et loyaux puisque les intérêts des premiers sont liés à ceux des seconds et vice versa. Plaisir que de pouvoir contribuer par l'apport de colonies à raison d'environ 2 à 3 unités par hectare de cultures fruitières à une production importante de fruits sélectionnés. Plaisir que de pouvoir bientôt disposer parmi les cultures, les colonies par groupes de 3 à 4 unités, un seul et unique emplacement ne donnant pas les résultats escomptés.

Sujet très intéressant que celui de la fécondation des fleurs par les abeilles auxquelles on peut attribuer au premier printemps le 70 % de réussite, les autres insectes pollinisateurs étant encore en nombre très restreint par suite de l'hivernage qui ne s'opère pas en colonie. On sait aussi que l'abeille ne butine qu'une seule espèce de fleurs par voyage et que la mise en place des colonies s'opère en général, lorsque le 20 à 25 % des fleurs à féconder sont écloses. Les abeilles prennent de ce fait l'habitude de visiter les fleurs qui leur sont destinées et éprouvent moins le besoin de travailler sur d'autres plantes du voisinage.

Intéressant et joyeux travail printanier de l'apiculteur de plaine qui ne devrait plus actuellement être assombri par l'éventualité d'un usage meurtrier des insecticides par l'agriculteur ou l'arboriculteur. Et à nouveau, nous pensons à la magnifique affiche de la Fédération valaisanne comme aussi à celle du canton de Vaud qui rappelleront sans aucun doute une nouvelle fois à tous ceux qui sont engagés dans la lutte antiparasitaire, que l'abeille n'est pas un parasite, mais un auxiliaire indispensable de récolte qui doit être protégé. En terminant ce croquis de saison, nous souhaitons à tous plein succès dans les prairies et les vergers de Romandie.

*G. Matthey.*

**Avis de presse**

**Centre pour la diffusion de la presse**

Une société belge réunit depuis plusieurs années une documentation permanente et systématique sur la presse périodique mondiale (journaux, revues, périodiques de tous genres) et met ces informations à la disposition du public.

Ainsi, il est possible moyennant une très faible quote-part aux frais administratifs :

— d'obtenir les listes des publications rédigées dans une langue donnée et qui traitent d'un domaine déterminé ;
— de recevoir les spécimens qu'on désire consulter ;
— de connaître, sans engagement, le prix d'abonnement de toute publication, en en *francs suisses*, calculés au cours financier et payable, sans formalité, dans une *banque suisse*.

Comme la plupart des annuaires de presse sont, soit incomplets, soit périmés dès leur parution et que, de plus, ils ne sont pas à la portée de chacun, cette initiative rend accessibles des renseignements précieux sur les sources d'information. Elle fournit le moyen le plus pratique, le moins cher et le plus rapide
— d'abord, de se faire une idée de l'ensemble de la presse périodique mondiale traitant, dans une langue donnée, d'un domaine déterminé, ceci permet notamment de comparer sa propre documentation avec celle qui existe ;
— ensuite, de pouvoir obtenir les spécimens désirés afin de vérifier s'ils correspondent à ce qu'on en attend ;
— enfin, de souscrire aux meilleures conditions l'abonnement voulu à n'importe publication quelle qu'elle soit.

En réalité, elle supprime la distinction entre la presse nationale et la presse étrangère et toutes les publications, sans exclusive, deviennent également accessibles pour chacun.

Pour tout renseignement, s'adresser à SODIP S.A., 66, rue du Marteau à Bruxelles (Belgique) en précisant la langue et les branches qui vous intéressent.

# CONSEILS AUX DÉBUTANTS

## POUR MARS 1969

« Mars qui rit, malgré les averses
Prépare en secret le printemps... »

Averses, il y en a eu ce milieu de mars. Beaucoup plus d'humidité que nous le voudrions. Un peu de soleil printanier serait bien nécessaire à la santé de nos ruchers. Non seulement la récolte de pollen sur saules, trembles et autres essences précoces risque d'être perdue, mais cette série pluvieuse, qui semble devoir se prolonger, va probablement favoriser l'apparition du redoutable noséma. Déjà l'on nous signale des pertes sensibles dues à la dysenterie, suite presqu'inévitable de l'hivernage sur miel de forêt, et rançon des années généreuses. L'hivernage n'est donc finalement pas si favorable que nous l'espérions et le manque de soleil n'arrange pas les choses.

Les premières visites d'avril risquent donc d'être un peu décevantes. Nous ne reviendrons pas sur la question des orphelines, bourdonneuses, brossage, réunions, etc. Par contre, nous porterons toute notre attention sur les colonies affaiblies et toutes plus ou moins suspectes de nosémose.

Si la proportion de ces ruches est anormalement élevée, 20 %